



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 21 juin 2023

sous la Présidence de Madame Jacqueline REIGNER, Présidente

Préavis N° 10-2023 Rapport de gestion année 2022
Préavis N° 11-2023 Comptes 2022

Le Conseil communal de Pully,

- vu le préavis municipal N° 10-2023 du 5 avril 2023,
- vu le rapport de gestion 2022,
- vu le rapport de la Commission de gestion,
et
- vu le préavis municipal N° 11-2023 du 3 mai 2023,
- vu le rapport de la Commission des finances,

décide

- d'accepter les conclusions de la Commission de gestion :
 1. d'approuver la gestion de l'exercice 2022 ;
 2. de donner décharge aux organes responsables ;
- d'accepter les conclusions de la Commission des finances :
 1. d'approuver les comptes 2022 et de donner décharge aux organes responsables ;
 2. d'approuver les comptes 2022 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

Jacqueline REIGNER



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 21 juin 2023